



## TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2025 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>e</sup> CLASSE

Le Maire de la commune de Donges,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 132-10, L. 522-4, L. 522-24 et L. 522-26,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du 05 octobre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables,

### ARRETE

**Article 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

1°) Monsieur HUYGHE Sébastien

Soit 1 homme (100%)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité.

Donges, le 12 juin 2025

François CHENEAU  
Maire de Donges



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.